

## EQUIPE D'ANIMATION



**Delphine**  
Directrice  
Animatrice



**Guillaume**  
Directeur adjoint  
Animateur



**Catherine**  
Animatrice



**Davina**  
Animatrice



**Stéphanie**  
Restauration  
Scolaire



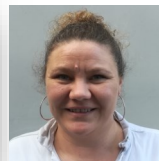
**Marie-France**  
Animatrice  
Atsem



**Charlotte**  
Animatrice  
Atsem



**Gwenola**  
Animatrice  
Atsem



**Angélique**  
Restauration  
Scolaire



**Sandrine**  
Restauration  
Scolaire

### Où et quand nous joindre ?

L'équipe d'animation est disponible sur les différents temps d'accueil pour échanger avec les familles sur la journée de l'enfant.

Pour toute autre question, vous pouvez joindre l'équipe de direction par mail ou par téléphone (lors des temps d'accueil et les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 14h30 à 16h15).

Les mails sont traités lors des permanences et sur les temps d'accueils du soir, des mercredis et des vacances. Merci de privilégier les mails aux SMS.



### Mairie de Boisgervilly

21 Rue Théodore Botrel  
35360 BOISGERVILLY

Téléphone : 02.99.06.42.05  
Télécopie : 02.99.06.49.46

Messagerie : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr

## GUIDE PRATIQUE SERVICE ENFANCE

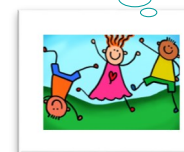
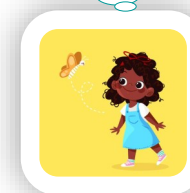
### THÈME DE L'ANNÉE : SUR LA ROUTE DE NOS RÉGIONS

**Restauration  
Scolaire**

**Accueil de Loisirs  
Mercredis et Vacances**



**Périscolaire  
Matin et Soir**



**Année Scolaire 2023-2024**

Accueil de Loisirs

Espace Le Zéphyr - 32 rue Théodore Botrel 35380 BOISGERVILLY

02.99.06.48.83 / 07.78.72.21.42

Adresse mail : centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du service sur le Portail Famille :

<https://boisgervilly-portailfamilles.net>



### Dates d'ouverture des Vacances et des inscriptions

<b>Vacances d'Automne</b> Ouvert du 23/10 au 03/11/2023	Inscriptions ouvertes du Lundi 25 Septembre au Dimanche 8 Octobre 2023.
<b>Vacances de Fin d'Année</b> Ouvert du 02/01 au 05/01/2024 (Fermé du 25/12 au 29/12 inclus).	Inscriptions ouvertes du Lundi 20 Novembre au Dimanche 3 Décembre 2023
<b>Vacances d'Hiver</b> Ouvert du 26/02 au 08/03/2024 (fermeture exceptionnelle le vend. 8 mars)	Inscriptions ouvertes du Lundi 22 Janvier au Dimanche 7 Février 2024
<b>Vacances de Printemps</b> Ouvert du 22/04 au 03/05/2024	Inscriptions ouvertes du Lundi 18 Mars au Dimanche 31 mars 2024.
<b>Vacances d'Eté</b> Ouvert du 08 au 26/07 et du 19 au 29/08/2024 (fermé du 29/07 au 16/08, et le 30/08, pré-rentree)	Inscriptions ouvertes du Mercredi 29 Mai au Mercredi 15 Juin 2024. (Priorité aux inscriptions à la journée).

### Tarifs Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances Scolaires

Les tarifs sont révisables chaque année par le Conseil Municipal.

Quotient Familial	Journée	Demi-Journée
0-600	9.00 €	5.60 €
601-800	9.50 €	5.90 €
801-1000	10.50 €	6.45 €
1001-1299	11.05 €	6.80 €
1300 et +	11.60 €	7.05 €
HORS QF	17.00 €	12.00 €

Le tarif s'entend hors **prix du repas** qui est fixé à **4.00€**.

Le goûter est fourni par les familles. (goûter de dépannage facturé 0.50 €)

Tarif après 18h45 : 5 € /enfant/15 minutes

Une participation financière des familles peut être demandée pour certaines sorties.



## ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

### HORAIRES

Inscriptions à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas)

Accueil matin : 7h15-8h45

Départ/arrivée avant le repas : 11h30-11h45

Départ/arrivée après le repas : 13h15-13h30

Accueil soir : 17h-18h45

### ALSH Mercredis

Demandes **d'inscriptions** (annulations/modifications) au plus tard le **mardi de la semaine précédente**.

Inscriptions validées en fonction des places disponibles.

Réponses données au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

*Avant de déposer votre enfant, merci de bien vérifier que **l'inscription est validée**.*

### ALSH Vacances

Demandes d'inscriptions à faire aux dates précisées ci-après, et transmises par mail avant chaque vacances.

Les demandes sont traitées à la fin de la période d'inscription.

Les demandes hors délai sont validées en fonction des places restantes.

Annulations et modifications au plus tard 8 jours avant.

### ABSENCES

Mon enfant est absent à l'accueil de loisirs => Je préviens par mail ou téléphone avant 8h45 et transmets un justificatif.

Justificatifs acceptés : raisons médicales (enfants, parents)

*Toute absence ou annulation/modification hors délai non justifiée sera facturée.*



## SOMMAIRE

Page 4 : Les projets et objectifs

Page 6 : Portail Famille

Page 7 : Règlement et fonctionnement

Page 8 : Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire

Page 10 : Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances

## PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le **Projet éducatif** rédigé par la Mairie est le reflet des intentions politiques de la municipalité en faveur de l'enfance.

A Boisgervilly, la municipalité a défini deux objectifs principaux :

- Favoriser le **vivre ensemble** en développant un système démocratique et l'esprit citoyen
- Favoriser le **développement de l'enfant**

Le **Projet Educatif de Territoire (PEdT)**, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, résulte d'une démarche permettant de proposer à chaque enfant du territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Ce projet a été validé sous forme d'une convention signée pour 4 ans (2023-2027) entre l'Éducation Nationale, le SDJES (service départemental Jeunesse et Sports), la CAF et la commune.

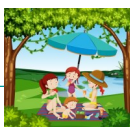
Le Projet Educatif de Territoire est décliné selon les objectifs suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la **Citoyenneté** et du **Vivre Ensemble**
- Développer l'**Éducation au Numérique** et sensibiliser les enfants aux **médias**.
- Permettre la **Pratique Sportive** au plus grand nombre et travailler sur l'**Équilibre Alimentaire**.
- Sensibiliser les enfants à la **Nature** et au **Développement Durable**.

Suite au renouvellement de la convention du PEDT 2023-2027, la commune de Boisgervilly a été labellisé Plan Mercredi.

La charte qualité « Plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'accueil de tous les publics (enfants et familles)
- L'ancrage du projet dans le territoire, et la mise en valeur des ressources du territoire
- Le développement d'activités éducatives de qualité



## Étude Surveillée

A partir du Mardi 12 Septembre, une étude surveillée aura lieu dans une salle de l'établissement scolaire les **mardis et jeudis, de 17h à 17h30**.

Les enfants inscrits sont appelés à 17h par l'animateur référent.

Le rôle de l'animateur est de veiller à maintenir une ambiance propice au travail afin de permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans le calme. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs individualisée.

Afin de permettre aux enfants de rester dans une ambiance calme, les familles s'engagent à venir chercher leur enfant à partir de 17h30.

**Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à l'étude surveillée lorsqu'il est présent à l'accueil périscolaire du soir, merci de nous le signaler par mail à l'adresse suivante : [centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr](mailto:centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr)**

## TARIFS RESTAURATION ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**Garderie Matin** : 1.50 € de 7h15 à 8h20

**Restauration Scolaire** : Repas enfant : voir tableau ci-dessous

Repas non réservé (sur le Portail Famille) : Supplément de 2€

Repas adulte : 5.20 €

*Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, il appartient aux familles de contacter l'accueil de loisirs.*

**Accueil Périscolaire Soir**

*Goûter à fournir par les familles, en cas d'oubli, goûter de dépannage facturé 0.50 €*

Tarif après 18h45 : 5 € /enfant/15 minutes

Quotient Familial	Repas enfant	Forfait 1 : 16h30-17h45	Forfait 2 : 17h45-18h45
0-600	1.00€	0.95 €	0.95 €
601-800	1.00€	1.05 €	1.05 €
801-1000	1.00€	1.15 €	1.15 €
1001-1299	4.10€	1.25 €	1.25 €
1300 et +	4.30€	1.35 €	1.35 €
HORS QF	5.20€	2.20 €	2.20 €

*Les tarifs sont révisables chaque année par le Conseil Municipal*



## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR RESTAURATION SCOLAIRE

<b>Garderie Matin</b> (Locaux périscolaire situé à l'école).	7h15-8h20 Accueil dans la Salle de la Rotonde
<b>Temps Méridien</b> <b>Restauration Scolaire</b>	12h-13h50 Maternelle : repas (12h-12h45) + activités ou dortoir (13h à 13h50) Elémentaire : activités (12h à 12h45) + repas (13h à 13h45)
<b>Périscolaire Soir</b> (Locaux périscolaire situé à l'école)	16h30-18h45 Les enfants de maternelle sont amenés dès 16h30 au périscolaire, les élémentaires les rejoignent à 16h45.

**Inscriptions** (annulations ou modifications) **jusqu'à 14h00 la veille** (à l'exception du samedi 14h00 pour le lundi)

**J'ai oublié d'inscrire mon enfant à la cantine** => Je préviens au 07.78.72.21.42 ou au 02.99.06.49.70 avant 8h30.

**J'ai oublié d'inscrire mon enfant au périscolaire du soir** => Je préviens par mail avant 14h.

### Absences

**Enfant absent de l'école** => L'information transmise à l'école vaut justificatif pour la restauration et le périscolaire.

**Enfant présent à l'école mais absent à la restauration et au périscolaire** => Je préviens par mail ou par téléphone et transmets un justificatif

Nous sommes joignables au 02.99.06.49.70 ou 07.78.72.21.42 jusqu'à 8h20. (Pour l'accueil du matin).

Justificatifs acceptés : raisons médicales (enfant, parents)

Tout absence ou annulation/modification hors délai non justifiée sera facturée.



## PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH

Le projet pédagogique décline les objectifs du PEDT en objectifs opérationnels et est rédigé par l'équipe d'animation. Il est consultable dans son intégralité à l'accueil de loisirs.

Apprendre à faire seul les gestes de la vie quotidienne

Faire ses propres choix d'activités

Permettre à chacun de se sentir en confiance

**Favoriser l'autonomie de l'enfant**

**Favoriser le bien-être de l'enfant**

Impliquer les enfants dans la vie collective de l'accueil

Respecter le rythme de l'enfant

Permettre à chaque enfant de se sentir respecté

Développer la créativité et l'imaginaire

**Favoriser l'éveil et la curiosité de l'enfant**

Découvrir de nouvelles activités et techniques dans différents domaines

Sensibiliser les enfants au monde qui les entoure

L'équipe d'animation ne propose pas de programme d'activités à la journée définis à l'avance, le programme de la journée se construit avec les enfants afin de s'adapter au mieux au rythme et aux envies des enfants.

Des espaces autonomes sont mis en place afin de permettre aux enfants de choisir leur activité au moment où ils le souhaitent.

Chaque animateur propose une activité différente pour laisser le choix aux enfants. La mise en place de plusieurs activités en même temps favorise les petits groupes et permet aux enfants de s'exprimer plus librement et à l'animateur d'être plus attentif à chacun.



### Première inscription

Pour toute nouvelle inscription au service Enfance, une fiche de renseignement est à compléter et à transmettre à l'accueil de loisirs (par mail ou prendre rendez-vous).

Après la saisie de votre dossier, vous recevrez un mail avec vos identifiants pour créer votre accès au Portail Famille.

Vous devrez ensuite compléter les informations demandées et joindre les documents obligatoires.

Après avoir complété votre compte, vous pourrez accéder aux plannings de réservations.

### Mise à jour de votre dossier

A chaque nouvelle année scolaire (ou changement de situation), vous devez mettre à jour les informations suivantes sur votre Compte Famille :

- Coordonnées
- Attestation d'assurance
- Informations Médicales
- Personnes autorisées
- Autorisations (à sortir seul, droit à l'image...)

**Dossier à mettre à jour pour  
le 15 Septembre**

### Quotient Familial

Pour le périscolaire et l'accueil de loisirs, les tarifs sont établis selon le Quotient Familial .

Pour les familles autorisant la consultation du dossier Caf (CDAP), les quotients familiaux sont mis à jour par nos soins en Janvier.

Pour les autres familles, il appartient aux familles de nous transmettre une attestation de quotient familial mise à jour, courant Janvier.

Sans cette attestation, le tarif hors QF sera appliqué.

En cas de changement de situation impactant le quotient familial en cours d'année, il appartient aux familles d'informer le service.

### Paiement

Une facture mensuelle commune aux différents temps d'accueil est éditée.

Le paiement peut se faire auprès du Trésor Public de Montfort Sur Meu ou au Bar Tabac de Boisgervilly avec le titre de paiement reçu à votre domicile.

Si vous souhaitez adhérer au Prélèvement Automatique, merci de prendre contact avec la mairie.

Sur votre compte famille, vous pouvez consulter le détail de votre facture à titre indicatif.



### Règles de vie et Comportement

Les règles de vie propre à chaque temps d'accueil sont définies avec les enfants, qui s'engagent à les respecter et sont affichées dans chaque lieu.

En cas de comportement inadapté et non respectueux des règles de vie collective, des sanctions seront instaurées par l'équipe encadrante. La directrice du périscolaire et de l'ALSH informera les familles des sanctions mises en place.

### Tenue vestimentaire et affaires personnelles

Afin de permettre à votre enfant de profiter pleinement aux activités, nous vous demandons de choisir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et aux contraintes d'activités de loisirs et de vie en collectivité (risque de salissure, besoin d'aisance, chaussures permettant de courir...).

Pour les enfants de maternelle fréquentant l'accueil de loisirs, il est demandé d'apporter un sac contenant un change complet.

Pensez à noter les noms et prénoms de vos enfants sur les vêtements et affaires personnelles pour éviter toute perte ou échange. Le service décline toute responsabilité en cas de vol d'objet, de jeux appartenant aux enfants.

### Cartes de Sortie

Une carte de sortie est transmise aux enfants autorisés à sortir seul de l'école ou de l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent présenter cette carte aux adultes présents à la sortie.

Cette carte est éditée une seule fois en début d'année scolaire.

Les enfants non autorisés à sortir seul sont remis aux personnes autorisées à les récupérer uniquement.

### Sécurité (maladie, accident)

Les enfants ayant des besoins spécifiques (allergies, handicap) peuvent bénéficier d'une prise en charge dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les familles concernées doivent prendre contact avec l'équipe de direction.

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.

En cas d'incident grave, compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU. Le responsable légal en est immédiatement informé. A cet effet, les coordonnées téléphoniques du responsable légal fournies doivent être à jour.

### Encadrement

Les temps d'accueil sont assurés par des agents communaux diplômés de l'animation.

Les accueils du soir, du mercredi et des vacances scolaires sont déclarés à Jeunesse et Sports et respectent les taux d'encadrements en vigueur.

